

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné la motion sur la représentation des partis politiques dans les conseils d'administration des grandes entreprises détenues par l'Etat. Il est à relever que l'essentiel des règles en la matière figure dans le rapport du Conseil d'Etat N° 267 sur la gouvernance d'entreprises et que ces règles sont appliquées. Le groupe libéral-radical entend s'y référer car le système fonctionne, tout en souhaitant que l'impartialité soit mise en évidence de façon systématique. Par ailleurs, il y a des institutions dont la propre autorité de surveillance, notamment pour la BCF, propose de ne pas privilégier la représentation politique au profit de compétences spécifiques. Enfin, le groupe libéral-radical unanime suit les conclusions du Conseil d'Etat de manière générale et peut s'accommoder de la réflexion sur d'éventuelles directives en matière de représentation politique du canton. Dans ce sens, à l'instar du Conseil d'Etat il vous propose de rejeter la motion.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Wir sind uns ja alle einig: Kompetenzen sind die besten Voraussetzungen, um in einem Verwaltungsrat Einsitz zu nehmen. Aber wir sind uns sicher auch alle darüber einig, dass Entscheidungen, die mit Kompetenz getroffen werden, aufgrund einer bestimmten Grundhaltung getroffen werden und deshalb diese verschiedenen Grundhaltungen auch zum Ausdruck kommen. Die Debatten in diesem Rat zeigen dies ja auch immer wieder auf. Erst dieser Austausch von unterschiedlichen Positionen vermag einen demokratischen Prozess zu begründen. Aus diesem Grund ist eine politische Repräsentativität in den Verwaltungsräten der grossen Unternehmen in staatlicher Hand nicht nur ein Wunsch, sondern ein demokratisches Muss. Ich bitte Sie, der Motion von Kollege Mauron und mir Folge zu leisten, damit die aufgeworfene Frage sauber und abschliessend bearbeitet werden kann.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat reconnaît avec le député Mauron que ce n'est jamais facile d'arriver à la solution d'équilibre que tout le monde souhaiterait. M. le Député Thürler y a fait allusion. La Finma est de plus en plus insistante pour que l'on accorde plus d'importance à la compétence qu'à la représentativité politique, alors qu'à notre avis ça peut aller de pair, mais ce n'est peut-être pas toujours le cas. Pour les situations de crise, il est très difficile d'arriver à ces situations. Dans une nomination qui est faite par plusieurs autorités, notamment la BCF, il faudrait se mettre d'accord à l'avance sur ces répartitions. C'est ce que le Conseil d'Etat essaie de faire. Il l'a aussi fait pour les TPF à plusieurs occasions en essayant de tenir compte déjà des nominations qui avaient eu lieu au Conseil d'Etat ou qui auraient lieu au Grand Conseil. Ce n'est pas toujours facile de le faire. Il pense que par le biais des directives, tel qu'il l'a annoncé dans le rapport du postulat Boschung et Glardon, on pourrait arriver le plus proche possible de cette représentation idéale souhaitée. C'est dans ce sens qu'il vous demande de ne pas accepter cette motion, mais d'éta-

blir au plus vite ces directives pour obtenir le même but que celui poursuivi par la motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 55 voix contre 21. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 21.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyerler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 55.*

Se sont abstenus:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1117.11 Nicolas Rime/René Thomet (des entreprises en mains publiques transparentes)¹

Prise en considération

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Tout d'abord, je tiens à féliciter le Conseil d'Etat pour la qualité de son rapport sur la gouvernance d'entreprise publique. Si celui-ci est très complet, je ne partage pas toutes les conclusions du Conseil d'Etat, essentiellement celles qui sont liées au traitement de cette motion. En effet, seules trois entreprises en mains de l'Etat ne pratiquent pas la transparence totale en matière de rémunération. Il s'agit des TPF, du Groupe E et de la BCF. En même temps, les CFF, les entreprises cotées en bourse et j'en

¹ Déposée et développée le 7 mars 2011, *BGC* p. 731; réponse du Conseil d'Etat le 16 août 2011, *BGC* p. 2199.

pas communique les rémunérations et les boni de leurs dirigeants. Ces trois entreprises ne publient que l'enveloppe générale des rémunérations et des boni. Le Conseil d'Etat estime que ces entreprises seraient dangereusement fragilisées si elles pratiquaient une transparence totale alors que leurs concurrents directs ne le font pas, en jugeant que cela engendrerait une augmentation générale des salaires. Il est cependant bien naïf s'il pense que leurs pratiques salariales respectives ne sont pas connues dans les milieux concernés. Au contraire, priver la population de ces informations donne une impression opaque des ces entreprises qui font penser qu'elles ont des choses à cacher. A l'heure où l'OSCE a annoncé qu'elle suivrait les prochaines élections fédérales par souci de transparence, laissant à demi-mot entendre que le modèle démocratique helvétique frise celui d'une république bananière, il est plus important que jamais de donner un signal fort à la population en jouant la transparence totale. Je pense que les citoyennes et les citoyens fribourgeois méritent cette transparence élémentaire et je vous invite ainsi à soutenir notre motion. Nous attendons également avec intérêt le positionnement du groupe démocrate-chrétien, puisque notre motion est très proche de la motion populaire lancée il y a peu par les jeunes démocrates-chrétiens, à laquelle ils ont renoncé suite au dépôt de la nôtre.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). Tout comme le propose le Conseil d'Etat, le groupe démocrate-chrétien refusera la motion des députés Rime et Thomet, demandant la transparence et la publication d'un rapport annuel des revenus individuels et supplémentaires des membres de la Direction, de même que les rétributions octroyées aux membres des conseils d'administration d'entreprises publiques. Cette problématique a déjà été abordée dans le rapport du Conseil d'Etat sur la gouvernance d'entreprise publique, je n'y reviens pas, mais sachant que l'OCN, l'ECAB, l'HFR et le Réseau fribourgeois de santé mentale sont soumis soit à la loi sur le personnel de l'Etat, soit à des ordonnances spécifiques, ceux-ci ne sont pas libres, contrairement à ce que semblent évoquer les motionnaires, de fixer les rémunérations de leur direction. Le groupe démocrate-chrétien motive également sa position par le fait que la BCF, le Groupe E et les TPF pratiquent déjà une transparence correspondant aux normes communément admises actuellement et que trop de transparence engendre également des effets pervers. En effet, outre le fait de difficultés supplémentaires lors du recrutement de bons cadres dirigeants, les comparaisons vont généralement dans le sens d'une augmentation des coûts et tendent souvent vers des distorsions de concurrence, lorsque les concurrents ne sont pas soumis à la même transparence. Cela aboutirait sans doute à fragiliser nos institutions qui sont souvent des fers de lance de leur catégorie en Suisse.

Pour ce qui est de la motion des jeunes démocrates-chrétiens, sachez simplement que cette motion a été analysée, malgré qu'elle n'a quand même jamais été déposée. Pour cette raison, nous vous proposons, entre autres, pour ces raisons évoquées, de rejeter également cette motion.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Les motionnaires demandent la transparence des revenus des membres des Directions et des conseils d'administration des entreprises dont les institutions publiques détiennent des parts en majorité. Ce n'est pas une bonne idée pour deux raisons. La première, une transparence est déjà assurée conformément à la branche et aux statuts. La deuxième raison est plus perverse. En effet, si l'on connaît le montant des rétributions, soit les bénéficiaires comparent leurs revenus et en demandent l'ajustement vers le haut, soit si leurs revenus sont nettement inférieurs, ils peuvent recevoir des offres supérieures d'autres sociétés, ce qui pénaliserait dangereusement les entreprises en mains de l'Etat. Pour ces deux raisons, le groupe libéral-radical rejette cette motion et vous demande d'en faire autant.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre rejettera également cette motion de nos collègues Rime et Thomet pour les raisons suivantes:

1. Vous en conviendrez avec moi, il n'est plus possible dans notre enceinte de légiférer sans respecter strictement la loi sur la protection des données. Et là, on voudrait tout d'un coup publier les revenus individuels des membres de la direction des entreprises sous contrôle public. D'ailleurs, je relève pour les entreprises principales comme la BCF et le Groupe E, que les rémunérations globales à la fois de la direction générale et du conseil d'administration sont publiées dans l'annexe aux comptes selon les normes en vigueur. D'ailleurs, pour les entreprises cotées en bourse, toujours selon les normes en vigueur, seul le plus haut salaire de l'entreprise est publié et non pas les salaires individuels de chaque membre de la direction.
2. Comme l'a relevé notre collègue Jean-Denis Geinoz, effectivement il y a surtout le risque, en cas de publication de ces revenus dans les comptes annuels, de voir la concurrence faire des offres alléchantes aux cadres de nos entreprises publiques et de voir ainsi des directeurs de très bon niveau partir à la concurrence.
3. Avec ces considérations, nous proposons de rejeter cette motion.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die Motion studiert und ist mehrheitlich für die Ablehnung.

Wir sind auch für eine offene Transparenz. In der vorliegenden Motion gehen die Motionäre zu weit. Dies hat mit einer offenen Transparenz wenig zu tun, sondern es könnte einen gewissen Neid unter den Betroffenen in der Öffentlichkeit hervorbringen und dies darf doch nicht das Ziel sein.

Der Staatsrat hält in seiner Antwort fest, dass die Saläre und Boni jeweils in den Jahresberichten der öffentlichen Institutionen festgehalten sind. Und dies ist nach unserer Meinung genügend. Deshalb unterstützen wir den Antrag des Staatsrates.

Thomet René (PS/SP, SC). Notre collègue Yves Menoud a dit que la transparence engendrait des effets

secondaires pervers. C'est le manque de transparence qui engendre des effets secondaires pervers: suspicions, manque de confiance, interprétations, rumeurs, autant de cancers dans une démocratie digne de ce nom. Qu'entend le Conseil d'Etat par une transparence correspondant aux normes communément admises aujourd'hui? C'est ce que la droite nous a aussi donné comme argument.

C'est juste le citoyen qui n'est pas au courant. Notre motion veut simplement concrétiser la transparence voulue, dès aujourd'hui, dans une démocratie moderne et transparente. Et pour demain, cultiver la confiance entre le citoyen et les sociétés publiques qui lui appartiennent en partie. Il s'agit d'oublier ces attitudes protectionnistes du passé et de s'ouvrir résolument à une transparence qui est la règle d'aujourd'hui.

C'est pour ces raisons que nous vous invitons à soutenir notre motion.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). A titre personnel, je vais soutenir la motion qui est déposée aujourd'hui pour la raison suivante:

Tout d'abord, je crois qu'il est nécessaire d'avoir une certaine égalité. Nous avons, au niveau de l'économie et au niveau des institutions, des institutions soumises à des règles, comme les institutions publiques, où les salaires des conseillers d'Etat et les salaires au niveau politique sont connus. Et nous avons des institutions dans le domaine de l'économie avec un certain halo qui empêche une complète transparence. Il y a d'autres institutions privées qui sont également soumises à ces règles. J'en veux pour preuve le fait que toutes les institutions sociales par exemple, au niveau fédéral, pour bénéficier du label ZEWO, qui est l'institut qui reconnaît le bien-fondé de ces institutions, doivent publier dans leur rapport annuel les chiffres des salaires des membres du présidium, comme il s'appelle, des membres de la direction générale. Ce sont des comptes qui sont absolument transparents. Donc, il n'y aurait plus qu'un certain nombre d'entreprises privées dans le milieu économique qui ne serait pas soumis à ces règles qui sont valables pour tout le monde.

Par rapport à la règle qui a été évoquée par deux ou trois de mes préopinants en disant que c'était la porte ouverte à la possibilité de débaucher les personnes compétentes qui font du bon travail, tout le monde connaît les salaires des conseillers d'Etat, tout le monde s'est vanté que le canton de Fribourg disposait en la personne d'un radical, d'un expert en matière financière. Je ne sais pas s'il a été débauché par une entreprise bancaire ou autre. Tout ce que je sais, c'est que jusqu'à la fin de cette législature, il se contente de son salaire de conseiller d'Etat et siège heureusement parmi nous.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je serai très bref. Il est vrai que les conseils d'administration concernant la gouvernance des entreprises publiques ne sont pas les conseils d'administration de l'UBS, de Novartis, du Crédit Suisse ou de Nestlé. Mais il est vrai aussi que certains fauteuils, dans le cadre de notre administration cantonale, sont plus intéressants pour y poser son fessier, en comparaison aux dizaines de milliers de fauteuils où après 8, 9 ou 10 heures de boulot, des

hommes et des femmes épuisés par leur travail journalier s'accordent des instants mérités de repos. Ces fauteuils, je vous le dirais, sont très prisés. Il y a passé 25 ans que je suis dans cette salle. Je me souviens d'un combat pour le Groupe E où on a passé jusqu'à 4 voire 5 tours de scrutin parce que de ce côté-là il y en avait un, de ce côté-là il y en avait un et finalement, c'est le côté le plus fort qui a résisté.

Mesdames et Messieurs les Députés, pour moi, la transparence doit être le leitmotiv de chaque élu. Certes, il y a la protection des données, mais l'argent versé par des entreprises publiques à des administrateurs de l'intérêt public, eh bien, cet argent-là doit être déclaré et montré au peuple.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je ne vais pas répondre à la place de mon collègue pour savoir si on a tenté de le débaucher. Je crois savoir qu'il a même perdu de l'argent en devenant conseiller d'Etat, mais je ne le plains pas (*rires*). On l'a dit dans la réponse, les directeurs de l'OCN, de l'ECAB, de l'HFR et du RFMS sont des chefs de service de l'Etat et leurs salaires sont définis. Quand on dit qu'il n'y a aucun risque à donner les salaires, je pense pourtant que c'est une réalité. Et quand on répond, au nom du Conseil d'Etat, que de trop publier de salaires pourrait engendrer un débauchage, je crois que ce n'est pas gratuit. On constate presque toutes les semaines que les médecins-chefs de l'HFR font l'objet de pressions financières très fortes de la part de cliniques privées qui leur offrent parfois deux fois le salaire qu'ils ont à l'Hôpital aujourd'hui. Je me rappelle une séance un peu surréaliste où avec mes collègues, on était une bonne centaine, on consacrait un après-midi à cette gouvernance d'entreprise. Il y avait là les directeurs des CFF et de La Poste. M. Leuenberger, leur conseiller de tutelle était là aussi. Un de mes collègues avait osé lui demander ce qu'il pensait des salaires de ces deux directeurs. Il avait simplement répondu: «Je crois qu'ils sont payés presque deux fois plus que moi.» Et on lui avait demandé si c'était normal de nommer des gens au Conseil fédéral qui soient payés plus et il avait dit tout simplement que c'était la règle. On n'en avait pas appris beaucoup plus. Je crois, et certains d'entre vous l'ont dit, la BCF a déjà fait un progrès; pour la première fois, elle publie au moins l'intégralité des bonus et des salaires. Certes, ça n'est pas encore une publication individualisée, mais en tout cas là, le Directeur des finances m'assure que ce qui est publié dans les comptes correspond exactement à la réalité et que certains chiffres qu'on avait articulés sont totalement surfaits. Je crois que le Conseil d'Etat est conscient qu'il y a encore probablement des progrès à faire. Il s'est engagé à le faire dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise et il vous demande, en tout cas pour l'instant, d'en rester là et de refuser cette motion et de continuer à travers les directives et les améliorations à aller vers cette transparence que tout le monde souhaite.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 51 voix contre 22. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 22.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyerler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 51.*

S'est abstenue:

Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un assesseur ou une assesseure (ou assesseur-e suppléant-e en cas de promotion d'un titulaire) (représentant les travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Broye

Bulletins distribués: 101; rentrés: 91; blancs: 7; nul: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Yvan Corminboeuf*, par 74 voix.

Ont obtenu des voix MM. Emilio Gutierrez: 8, Jean-Bernard Huguet: 2.

Un assesseur suppléant ou une assesseure suppléante (représentant les travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère

Bulletins distribués: 104; rentrés: 94; blancs: 9; nuls: 2; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Raymond Raemy*, par 72 voix.

A obtenu des voix M. Thierry Jaquet: 11.

Un assesseur suppléant ou une assesseure suppléante (représentant les propriétaires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 102; rentrés: 96; blancs: 9; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Jean-Louis Jungo*, par 84 voix.

A obtenu des voix M. Yves Neuhaus: 3.

– La séance est levée à 17 h 20.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint